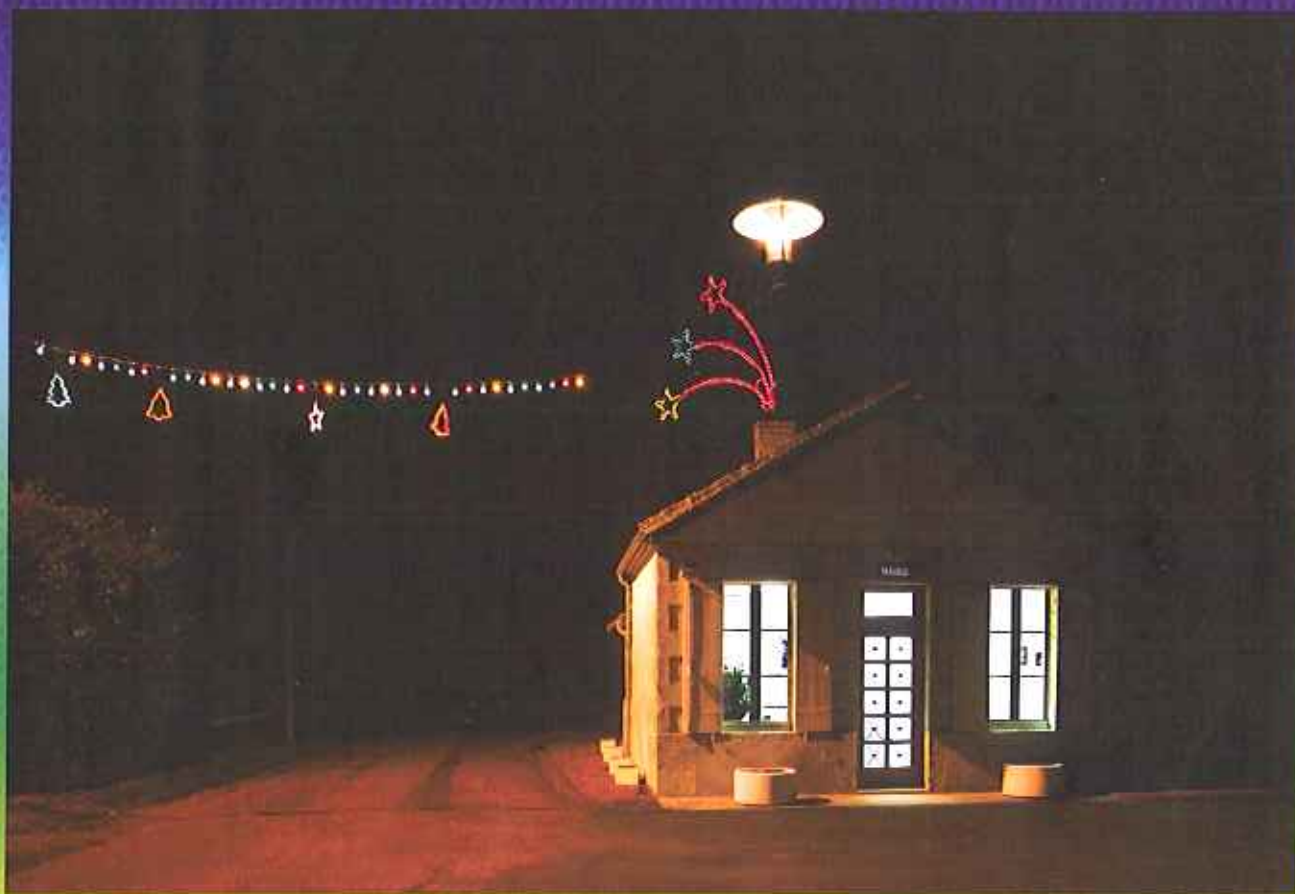


# LE LUPERTIEN

Janvier 2011 N° 49



*Le Maire et le Conseil Municipal vous présentent leurs*

# Meilleurs voeux

*pour l'année*

# 2011



*Chers concitoyens, chers amis,*

*Je suis très heureux, pour ce rendez-vous traditionnel et symbolique des vœux, de présenter à chacune et à chacun d'entre vous mes meilleurs vœux de santé, de bonheur, d'épanouissement personnel, familial et professionnel.*

*Mes vœux s'adressent également à vos entreprises, nombreuses à Saint Loubert.*

*Il est peut-être, en cette période de difficultés et d'incertitudes, paradoxal d'adresser des vœux de bonheur et de réussite, mais savourons un instant la magie de la nouvelle année, d'un instant d'apaisement, de sincérité, et d'espoir collectif artisan du bonheur individuel.*

*Il nous faut garder confiance pour assurer notre avenir, nous savons tous que des évolutions sont nécessaires afin d'offrir un véritable avenir aux jeunes générations, ou, tout simplement, permettre à tous de vivre harmonieusement. Mais, malheureusement, les débats majeurs sont la plupart du temps inexistantes, ou pollués par des postures sectaires.*

*Naturellement, nos initiatives et nos projets visent à offrir aux habitants la meilleure qualité de vie possible, avec le souci permanent de préserver harmonieusement l'environnement rural de Saint Loubert pour un avenir durable.*

*Ainsi, durant cette année 2010, avec le conseil municipal, nous avons pu terminer le mur du cimetière, réparer le toit de l'église, engager des travaux conséquents de voirie et entretenir notre commune pour le plus grand plaisir de tous.*

*Comme je le disais l'an passé, pour financer nos projets nous avons besoin des différentes subventions, il est donc important que nos dossiers soient compris et soutenus à tous les niveaux, et ce n'est pas simple.*

*Ainsi, Madame la Sous-Préfète, Michelle Cazanove, nous a fait l'honneur de sa visite et nous a attribué une aide inattendue correspondant au plafond maximum pour la rénovation de la salle des fêtes.*

*Monsieur le Sénateur, Gérard César, s'est également rendu sur notre commune et nous a accordé une conséquente subvention par l'intermédiaire du Ministère de l'Intérieur.*

*Enfin, avec l'appui de Madame la Députée, Martine Faure, et de notre Conseiller Général, Pierre Augey, Monsieur le Président du Conseil Général, Philippe Madrelle, nous octroie la plus forte subvention.*

*Après avoir vivement remercié tous nos généreux et solidaires bienfaiteurs, vous l'avez bien compris, il est maintenant pour nous l'heure de la réflexion pour la meilleure mise en œuvre du chantier de rénovation de notre seul lieu public.*

*L'une de nos préoccupations principales pour 2011 sera la recherche d'économies de fonctionnement.*

*Chaque année, depuis 3 ans, les communes de Castets-en-Dordhe et de Saint Pardon de Conques, qui accueillent nos enfants, augmentent considérablement leurs tarifs, et dans le même temps le nombre de nos enfants inscrits passe de 17 à 27.*

*De 8.890 € en 2007 nous allons devoir verser 29.400 € en 2011 aux écoles, soit 230 % d'augmentation, c'est considérable pour notre budget !*

*Cette augmentation ne sera malheureusement pas sans conséquences pour le budget 2011, en particulier sur les économies de fonctionnement et le calcul des taxes d'imposition.*

*Cette réalité n'entame en rien notre volonté de rester la commune la moins taxée de la communauté de communes.*

*Bienvenue à toutes celles et à tous ceux qui ont fait le choix de résider sur notre commune, c'est un choix de cadre de vie et de convivialité que vous ne regretterez pas.*

*Je remercie l'équipe des employés communaux qui s'implique toujours avec compétence et dévouement, ils sont les liens indispensables entre le Conseil Municipal et les habitants.*

*Je ne voudrais pas terminer sans remercier mes deux adjoints très actifs et les membres du Conseil Municipal qui s'investissent pour mettre en œuvre nos projets, ainsi que le Comité des Fêtes qui contribue de son mieux à l'animation de la commune.*

*À toutes et à tous, je renouvelle mes souhaits d'une très belle année 2011 faite d'une robuste santé, de plaisir d'être ensemble, une bonne année riche aussi du bonheur de vivre à Saint Loubert.*

*Alain Clech*

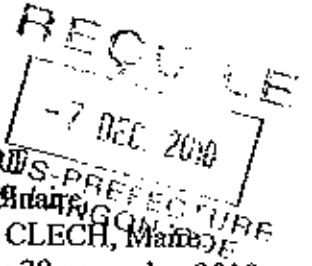


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

Nombre de Conseillers :  
En exercice : 11  
Présents : 09  
Votants : 09  
(Pour : 09 - Contre : 00)

L'an deux mille dix  
Le quatre décembre  
Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Alain CLECH, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 29 novembre 2010.



**PRESENTS** : Alain CLECH, Jean-Marc LABBE, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Patrick LUFLADE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Sylvie CAILLIEU, Matthieu FAU-NOUGARET.

**ABSENTS EXCUSES** : Marc LABADIE, Elsa BOUTOULLE.

Monsieur Matthieu FAU-NOUGARET a été élu secrétaire de séance.

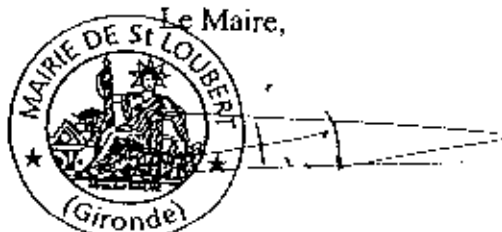
### **OBJET : TARIFICATIONS 2011.**

Monsieur le Maire propose une révision des divers tarifs 2010 pratiqués sur la commune et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir les tarifs de 2010 pour l'année 2011, à savoir :

- **Location de la salle communale :**
  - o Tarif préférentiel : 30,00 €
  - o Tarif normal : 200,00 €
  - o Cautions : 300,00 €
  
- **Cimetière communal :**
  - o Concessions trentenaires : 20,00 € le m<sup>2</sup>
  - o Concessions cinquantenaires : 30,00 € le m<sup>2</sup>
  - o Case columbarium (trentenaire) : 300,00 € la porte restant à la charge du concessionnaire.
  
- **Irrigation :**
  - o Forfait particuliers superficie < 1 ha : 66,35 € H.T. soit 70,00 € TTC,
  - o Base de type professionnel : 30,78 € HT l'hectare soit 32,47 € TTC,
  - o Consommation base forfaitaire < 330 m<sup>3</sup>/ha : 39,60 € H.T. soit 41,78 € TTC,
  - o Consommation > 330 m<sup>3</sup>/ha : 0,12 € H.T./m<sup>3</sup> soit 0,13 € TTC,
  - o m<sup>3</sup> de l'eau d'irrigation consommée en hiver : 0,38 € le m<sup>3</sup>.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

RECEVU  
LE 25 OCT 2010  
SOUS-PREFECTURE  
de LANGON-GDE

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 07

Votants : 07

(Pour : 07 - Contre : 00)

L'an deux mille dix

Le trente octobre à 18 heures

Le Conseil Municipal de SAINT-LOUBERT

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de M. Alain CLECH, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 octobre 2010.

**PRESENTS** : Alain CLECH, Pierre DIENER, Francis DARTEYRE, Jean-Louis DARTEYRE, Christine LUSSAC, Marc LABADIE, Matthieu FAU-NOUGARET,

**ABSENTS EXCUSES** : Jean-Marc LABBE, Patrick LUFLADE, Sylvie CAILLIEU.

**ABSENTE** : Elsa BOUTOULLE.

Monsieur Jean-Louis DARTEYRE a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : VENTE DE RECOLTE DE NOISETTES.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la récolte de noisettes, il a été en contact avec un grossiste, Monsieur Emmanuel OBLÉ de la SNC Moulières Emballages. Celui-ci propose d'acheter la récolte en totalité au tarif de 2,00 € le kg.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

***AUTORISE*** la vente de noisettes à Monsieur Emmanuel OBLÉ de la SNC Moulières Emballages,

***ACCEPTE*** le prix de cession à 2,00 € le kg, soit pour l'année 2010, 1.240,00 € pour les 620 kg récoltés.

Fait et délibéré à Saint-Loubert, les jour, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

Le Maire,



## **Les cyclomoteurs mis en circulation avant 1er juillet 2004 doivent être immatriculés avant le 1er janvier 2011.**

Depuis le 15 avril 2009, l'immatriculation obligatoire pour tous les cyclomoteurs mis en circulation depuis 2004, s'étend aussi aux cyclomoteurs mis en circulation avant le 1er juillet 2004. Les propriétaires de cyclomoteurs d'occasion qui n'ont jamais été immatriculés devront obligatoirement le faire à compter du 1er janvier 2011 s'ils ont l'intention de circuler sur les voies publiques ouvertes à la circulation.

Depuis le 1er juillet 2004, les immatriculations des cyclomoteurs sont automatiques pour les nouveaux deux roues au moment de l'achat.

En ce qui concerne les cyclomoteurs d'occasion de moins de 50 cm<sup>3</sup> qui ont été mis en circulation avant le 1er juillet 2004, ils doivent être immatriculés avant le 1er janvier 2011 pour être utilisés sur la voie publique.

Cela signifie qu'il n'y a pas d'obligation de faire immatriculer un cyclomoteur ancien à partir du moment où il ne roule pas sur la voie publique. L'immatriculation peut être effectuée après le 31 décembre 2010, au moment où il sera remis en circulation.

**SEULS LES CYCLOMOTEURS UTILISÉS SUR LA VOIE PUBLIQUE DOIVENT FAIRE L'OBJET D'UNE IMMATRICULATION**

La date butoir du 31 décembre 2010, inscrite dans les textes, signifie qu'à compter du 1er janvier 2011, un usager qui voudrait circuler avec son cyclomoteur mis en circulation avant le 1er juillet 2004 sur les voies ouvertes à la circulation doit le faire immatriculer.

Tous les cyclomoteurs anciens n'ont donc pas l'obligation d'être immatriculés au 31 décembre 2010, mais tous les usagers qui veulent circuler avec ces véhicules sur les voies ouvertes à la circulation à compter 1er janvier 2011 doivent faire immatriculer leur cyclomoteur au plus tard le 1er janvier 2011.

Le propriétaire d'un cyclomoteur qui ne circule pas sur la voie publique peut donc le faire immatriculer au-delà du 31 décembre 2010, au moment où il souhaite remettre son véhicule en circulation. La régularisation ultérieure de la situation administrative du véhicule est toujours possible.

Ce sera notamment le cas des usagers qui ne souhaiteront se déplacer avec leur cyclomoteur qu'à la fin de la période hivernale. Ils pourront faire immatriculer leur véhicule à ce moment là.

Il est rappelé que la détention d'un cyclomoteur non immatriculé ne constitue pas en soi une infraction. C'est le fait de circuler avec un cyclomoteur non immatriculé sur les voies ouvertes à la circulation qui est passible d'une amende (4ème classe, 750 euros).

### **Où peut-on immatriculer un cyclomoteur ?**

Le propriétaire d'un cyclomoteur peut le faire immatriculer partout en France, auprès de la préfecture de son choix. Un certificat provisoire d'immatriculation (CPI) lui est délivré. Il est valable un mois et comporte son numéro SIV lui permettant de circuler immédiatement. Dans un délai d'un mois maximum, il recevra son certificat d'immatriculation à son domicile par envoi postal sécurisé. Ce numéro

d'immatriculation est attribué pour toute la vie du cyclomoteur, comme c'est déjà le cas pour les autres véhicules. La délivrance du certificat d'immatriculation pour un cyclomoteur n'est assujettie à aucune taxe.

Pièces justificatives à fournir pour l'immatriculation

*L'immatriculation des cyclomoteurs mis en circulation avant le 1er juillet 2004 requiert la production des pièces suivantes :*

- *la demande de certificat d'immatriculation ;*
- *les justificatifs d'identité et d'adresse ;*
- *le justificatif de propriété (certificat de cession ou facture établie par le vendeur) ;*

*Si l'usager ne dispose pas du certificat de conformité original, il doit présenter en lieu et place, l'une des pièces suivantes :*

- *le duplicata du certificat de conformité délivré par le constructeur ou son représentant en France.*
- *la facture du véhicule sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule ;*
- *l'attestation d'assurance sous réserve qu'elle comporte au moins le genre, la marque, le type et le numéro d'identification du véhicule.*

Afin de faciliter le traitement des demandes d'immatriculation en préfecture, les propriétaires de cyclomoteurs anciens sont invités, dans tous les cas, à se munir d'une attestation d'assurance du véhicule en cours de validité, complétée dans la mesure du possible de la présentation des attestations d'assurances des trois années précédentes. Une attestation sur l'honneur certifiant la propriété du cyclomoteur peut le cas échéant être demandée par la préfecture.

Consultez le site : [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)



# GUIDE PRATIQUE DE LA SÉCURITÉ POUR TOUS PAR LA GENDARMERIE ET POLICE NATIONALE

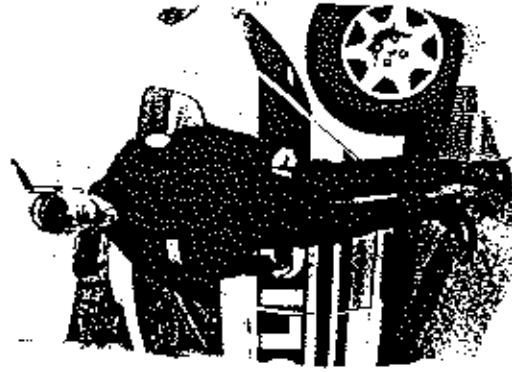
## Les personnes âgées : des conseils pratiques

### *À domicile*

- conservez votre porte soigneusement fermée à clé ;
- munissez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne de sécurité ou d'un judas ;
- n'ouvrez jamais à un inconnu si vous êtes seul(e) ;
- ne laissez jamais votre clé sous le paillason ou dans la boîte aux lettres ;
- ne conservez jamais une somme importante d'argent chez vous ;
- en cas de démarchage à votre domicile, exigez la carte professionnelle, que ce soit une société privée ou une administration, avant de les faire pénétrer chez vous.



Signalez toute situation suspecte aux services de police et de gendarmerie



**17: LE BON REFLEXE**

**17: LE BON REFLEXE**

### *Dans la rue*

- évitez de porter sur vous de l'argent, sinon placez-le dans les poches intérieures de vos vêtements ;
- privilégiez les paiements en chèques bancaires ou postaux ;
- soyez discret si vous devez encaisser de l'argent. Prenez garde aux individus mal intentionnés. Si vous le pouvez, faites vous accompagner ;
- si vous circulez à pied, évitez de marcher sur le bord du trottoir afin d'éviter de vous faire voler votre sac à main, utilisez de préférence un sac en bandoulière.



## Ne soyez pas cambriolé

*Vous quittez votre domicile pour la journée pour partir en congés ou en week-end :*

- fermez tous les accès ;
- ne conservez pas de bijoux ou d'objets de valeur à votre domicile ;
- demandez à un proche de relever le courrier et d'ouvrir les volets pendant une absence prolongée ;
- ne laissez pas à portée de main tout ce qui peut aider le voleur : n° de carte bancaire, code d'accès confidentiel, document administratif, échelle, outillage... ;
- utilisez sur votre téléphone le renvoi d'appel (au lieu de laisser un message sur votre répondeur indiquant précisément le temps de votre absence) ;
- prévenez vos proches et voisins de votre départ ;
- avisez la gendarmerie ou la police de votre départ, dans le cadre de l'« opération tranquillité vacances » activée lors de toutes les vacances scolaires ;
- prenez la précaution de photographier vos meubles et objets de valeur et de relever les marques et les numéros de votre matériel ;
- ne vous faites pas adresser vos chèquiers en envoi postal simple ;
- n'hésitez pas à utiliser les dispositifs anti-intrusion (alarmes, détecteurs de présence, vidéo-protection...).



**17 : LE BON REFLEXE**



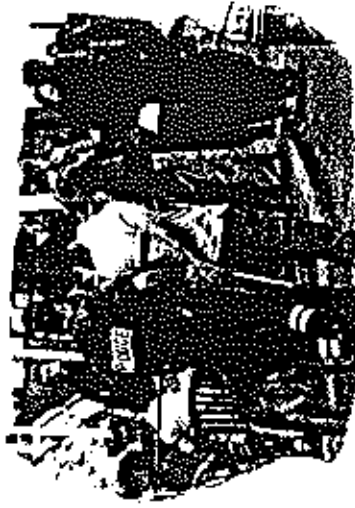
## Attention aux vols de véhicules

- stationnez toujours en zone éclairée ;
- conservez sur vous vos papiers, chèquiers, double des clés. Ne les laissez surtout pas dans le véhicule ! ;
- n'oubliez pas de retirer votre autoradio (pour ceux qui ne sont pas intégrés au véhicule) ;
- ne laissez pas vos clés sur le contact, même lorsque votre véhicule se trouve dans votre propriété ou dans une place réservée ;
- ne quittez pas votre véhicule, moteur tournant, même pour quelques minutes ;
- verrouillez portes, coffre et antivol de direction ;
- ne laissez pas, de manière apparente, à l'intérieur de votre véhicule des objets ou vêtements de valeur.



## Attention aux vols dans la rue

- évitez de marcher trop près de la route ;
- portez votre sac à main du côté du mur ;
- conservez les clés de votre véhicule, dans une poche et non dans votre sac et n'y transportez pas trop de documents officiels et codes secrets ;
- faites attention aux regards indiscrets lorsque vous effectuez un retrait d'argent aux guichets et aux distributeurs, lorsque vous composez votre code confidentiel ;
- conservez systématiquement votre ticket émis par un distributeur de monnaie ;
- si un individu vous suit, n'hésitez pas à vous rapprocher d'autres passants ou à entrer dans un lieu animé.



**17 : LE BON REFLEXE**

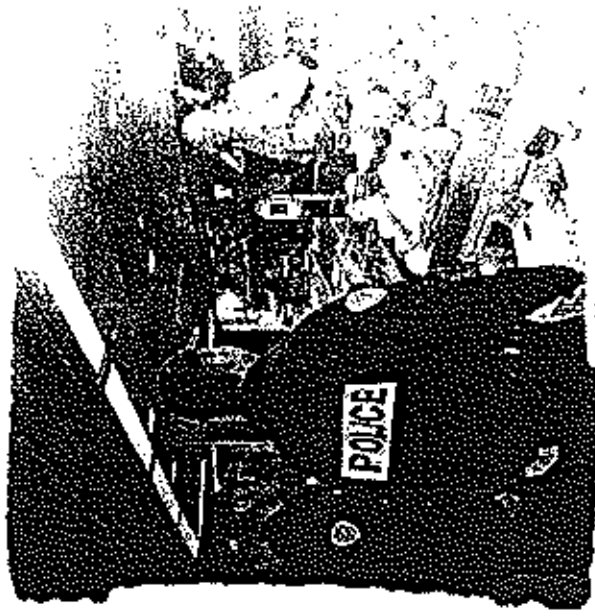
## Sur la route : des conseils pour avoir une conduite irréprochable

- respectez le code de la route : tous les panneaux de signalisation routière sont une aide au conducteur pour que la route ne comporte pas de pièges ;
- respectez les limitations de vitesse : près d'un accident sur deux est dû à une vitesse excessive ;
- n'absorbez pas de boissons alcoolisées ni aucune autre drogue avant de prendre la route.



## Attention aux cambriolages dans votre commerce

- fermez bien votre magasin le soir en partant ;
- posez un rideau de fer devant votre vitrine ;
- allez régulièrement à la banque pour déposer vos espèces dans la journée ;
- faites connaissance avec les commerçants de proximité et échangez vos coordonnées afin qu'ils puissent vous contacter en cas de souci lors de la fermeture du magasin... ;
- ne présentez pas d'objets de valeur dans votre vitrine afin de minimiser les risques de casse et de vol.



Pour les commerces vendant des objets de valeur, faites poser une alarme et une vidéo protection.

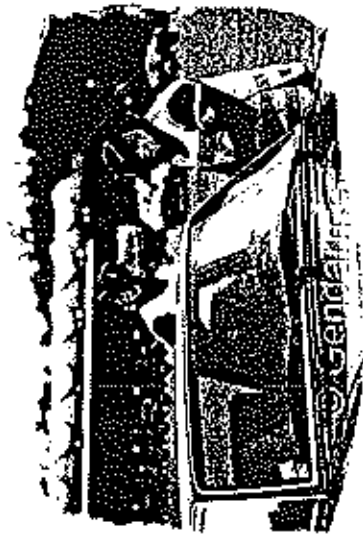
## Comment se protéger contre les agressions

*Apprendre les bons réflexes pour ne pas céder à la panique !*

- ne faites rien qui puisse mettre votre vie en péril : votre vie est bien plus précieuse que vos biens ! ;
- observez et mémorisez : l'âge, la taille, la corpulence, les cheveux et la tenue vestimentaire de votre agresseur ;
- notez, si vous en avez le temps, le numéro d'immatriculation, la marque, la couleur de son véhicule ainsi que sa direction de fuite.

**17: LE BON REFLEXE**

- attention aux effets secondaires de certains médicaments qui peuvent modifier votre comportement (sédatif, trouble de la vue...) ;
- éteignez votre téléphone portable: son usage est interdit en conduisant ;
- faites une pause toutes les deux heures ;
- soyez courtois au volant.



**17: LE BON REFLEXE**

# ***Les Elus de la MSA Gironde :*** ***un relais entre le monde agricole et votre MSA***

## **Des élus MSA, pourquoi ?**

La spécificité de la MSA est de reposer sur un système démocratique. En janvier 2010, les ressortissants agricoles ont élu 674 délégués cantonaux MSA représentant les salariés, les exploitants ou les entreprises agricoles. Dans votre canton, ces élus sont :

( ► *merci de reprendre la liste des élus MSA du canton de votre commune jointe à ce courrier*).

## **Le rôle des élus MSA**

Pour faire vivre des projets locaux et des valeurs de « Solidarité, Responsabilité et Démocratie » pour le monde agricole, l'élu a un rôle de médiateur, de relais d'informations et de veille des besoins :

### **il est le relais entre le monde agricole et la MSA**

Il assure l'interface entre les adhérents et la MSA : proche du terrain, l'élu MSA connaît les besoins des adhérents et, en cas de difficultés, interpelle la MSA ou oriente vers le service pour traiter le dossier.

### **il est un interlocuteur privilégié, à votre écoute au plan local**

Les élus sont les délégués qui vivent comme vous les évolutions agricoles et sont donc les plus à même d'y répondre. Ils contribuent face aux nouveaux besoins et aux nouvelles problématiques à rechercher des solutions nouvelles, adaptées et plus pertinentes.

### **il est proche de vous**

Acteur de la vie locale et professionnelle sur le territoire, l'élu peut vous aider à mettre en œuvre des actions relevant du social, de la prévention santé ou des risques professionnels.

### **La Msa Gironde : un guichet unique**

Si vous êtes affilié à la MSA, que vous soyez salarié, exploitant ou employeur de main d'œuvre agricole, c'est la MSA Gironde qui est votre interlocuteur unique en matière de protection sociale. Elle assure une prise en charge globale allant de la santé à la famille, en passant par la retraite et le recouvrement des cotisations. Elle mène également une politique d'action sanitaire et sociale sur le territoire girardin et prend en charge la santé au travail et la prévention des risques professionnels.

### **La MSA Gironde à votre service**

par téléphone au 05 56 01 83 83  
sur [www.msa33.fr](http://www.msa33.fr)

# Les élus de la MSA Gironde



- Relais l'information auprès des adhérents agricoles
  - Est à l'écoute des besoins de son territoire
- Est à la disposition des adhérents pour les aider dans leurs démarches et les orienter
- Fait connaître les actions de la MSA et la représente
  - Fait vivre le mutualisme

## Section Cantonale de LANGON

Président		
JEAN-PIERRE	FAURE	SAUTERNES
Vice - président		
JEAN	SOURGET	ST PIERRE DE MONS
JEAN-PAUL	AUBRIC	ST PARDON DE CONQUES
FRANCOIS	BERNEDE	MAZERES
ERNEST	BERTO	CASTETS EN DORTHE
JEAN	BIRAC	TOULENNE
FRANCK	BONNET	ST PIERRE DE MONS
DOMINIQUE	BONNIN	MAZERES
MARIE-ANDREE	CANTAU	MAZERES
PASCAL	CEPEDA VAZ	TOULENNE
DENISE	DUFFOUR	SAUTERNES



santé  
famille  
retraite  
services

L'essentiel plus encore



# Nos services d'informations retraite



(coût d'un appel local)

**numéro unique de  
assurance retraite**

**Des renseignements sur votre  
retraite un seul numéro**

- un serveur vocal inter-actif  
24 heures/24 - 7 jours/7
- un interlocuteur à votre écoute de 8h à 17h  
du lundi au vendredi
- possibilité de prendre rendez-vous
- pour appeler depuis l'étranger, d'une box  
ou d'un mobile composer le 09 71 10 39 60

**Un réseau de 15 agences  
en Aquitaine**

**Pour préparer votre retraite  
et accomplir vos démarches,  
nos conseillers retraite  
vous reçoivent sur rendez-vous  
du lundi au vendredi**



**Un site internet unique**

[www.assurance-retraite-aquitaine.fr](http://www.assurance-retraite-aquitaine.fr)

**Pour vos questions d'ordre général  
et des services personnalisés  
adaptés à votre situation**





le service d'accompagnement  
de l'Assurance Maladie pour  
les personnes diabétiques



## **Cpam de la Gironde : un nouveau service pour mieux vivre avec le diabète**

**Parce que le diabète est une maladie qui peut entraîner de graves complications, la Caisse primaire d'assurance maladie de la Gironde propose aux personnes diabétiques un nouveau service d'accompagnement : sophia.**

### **Qu'est-ce que sophia ?**

**sophia est un service conçu pour permettre aux patients diabétiques de mieux vivre au quotidien avec leur maladie**, en les soutenant et en les accompagnant grâce à un contact téléphonique privilégié avec un infirmier-conseiller en santé et des outils pratiques (journal trimestriel, brochures thématiques ...).

Destiné à améliorer la qualité de vie des patients diabétiques, **sophia** répond à leurs questions et les aide à mieux mettre en pratique les recommandations de leur médecin.

### **Qui peut bénéficier de sophia ?**

Le service est proposé aux **patients atteints de diabète de type 1 ou de type 2, âgés de plus de 18 ans, pris en charge à 100% ( au titre d'une Affection de Longue Durée) par le régime général de l'Assurance maladie.**

### **Pour s'inscrire à sophia, c'est simple**

Les patients diabétiques concernés sont directement contactés, par courrier, par l'Assurance maladie. Il leur suffit de remplir et de renvoyer le bulletin d'inscription qui leur a été adressé à l'aide de l'enveloppe T.

**sophia est un service gratuit**, sans incidence sur le niveau de remboursement des soins.

### **Pour en savoir plus sur sophia :**

[www.sophia-infoservice.fr](http://www.sophia-infoservice.fr)

0 811 709 709 (prix d'un appel local depuis un fixe).

## Site Ameli

Vos remboursements santé et un bouquet de services en 1 clic

Quand a été effectué votre dernier remboursement d'Assurance maladie ?  
Vous recherchez un médecin spécialiste près de chez vous ? des informations ou des conseils en matière de santé ou de prévention ?

Consultez la réponse en ligne sur ameli, le site internet de l'Assurance maladie.

Avec votre compte Ameli, service sécurisé et gratuit, accessible depuis [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) :

- consultez en temps réel vos remboursements : consultations, examens, pharmacie, indemnités journalières. Vous avez en + un relevé mensuel. *Malin !*
- suivez vos franchises médicales et votre participation forfaitaire : *pratique !*
- gérez vos démarches en ligne 24h/24 et 7 jours/7 : envoyez un courriel à la Cnam, demandez attestations ou formulaires, commandez votre carte européenne d'Assurance maladie... *Rapide !*

### 5 minutes pour créer votre compte Ameli

Lors de la 1<sup>ère</sup> connexion, utilisez votre numéro de sécurité sociale et votre code provisoire envoyé par courrier.

Vous l'avez égaré ? Faites-en la demande sur [ameli.fr](http://ameli.fr).  
Connectez-vous sur [ameli.fr](http://ameli.fr) et laissez vous guider.

Avec ameli-direct, accessible depuis [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr) :

- trouvez le professionnel de santé, l'établissement de soins dont vous avez besoin
- choisissez avant de consulter : Informez-vous sur ses coordonnées, actes médicaux pratiqués, spécialités, tarifs, base de remboursement, etc.

Sur le site [www.ameli-santé.fr](http://www.ameli-santé.fr) :

- découvrez les conseils santé et les offres de prévention de l'Assurance maladie
- consultez l'information médicale sur les maladies courantes : angine, asthme, diabète, hypertension, oreillons, rougeole, risques cardio-vasculaires ...

120 0000 Girondins ont déjà créé leur compte ameli. Et vous ?

# FRELONS ASIATIQUES

## IL FAUT PIEGER DES LA MI-FEVRIER

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide coupée au tiers supérieur et dont cette partie sera placée à l'envers pour faire entonnoir.

Au fond de cette bouteille on disposera :

- une demi canette de bière brune de préférence
- un peu de vin blanc ou de picon
- un peu de sirop (cassis, ...).

Ce piège peut être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50 m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon. Dans les terrains vagues, il semble que deux à trois pièges à l'hectare suffisent, mais par ailleurs plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances d'en capturer.

De 15 février au 1<sup>er</sup> mai, vous allez piéger des fondatrices de frelons asiatiques. Passée cette période, vous risquez de piéger de nombreuses autres espèces non nuisibles.

Chaque fondatrice piégée sera un nid en moins ! (TRES IMPORTANT)

*Aidez les apiculteurs et l'ensemble des citoyens à faire baisser la population du frelon asiatique.*

*C'est un geste citoyen et apolitique qui concerne tout le monde ; faites-le savoir auprès de vos voisins et amis s'ils n'ont pas reçu ce message.*

Pour les personnes qui amorcent actuellement des travaux scientifiques sur ce frelon, ayez l'amabilité de nous indiquer chaque semaine le nombre d'individus que vous aurez piégés et de nous informer s'il y a eu des accidents liés au frelon.

E-mail : [gdsa33.frelon@orange.fr](mailto:gdsa33.frelon@orange.fr) ou Téléphone : 05 56 87 27 54

Pr/le G.D.S.A. et les Syndicats  
Apicoles de la Gironde associés  
Raymond SAUNIER

POUR LA DESTRUCTION DES NIDS EVENTUELS, VOUS POUVEZ  
DEMANDER UNE AIDE TECHNIQUE AUPRES DE LA MAIRIE

ETE

2010

(LE REPUBLICAIN)

# Une belle vitrine du monde agricole

**S**amedi dernier, la fête annuelle du comice agricole du Bazadais s'est tenue sous les ombrages du Parc des Vergers de Langon. Les responsables ont voulu l'ouvrir et en faire une véritable fête de la Ruralité. Le Comice a de nouveau permis aux agriculteurs du Sud-Gironde de se retrouver dans le respect de la tradition. Par contre, le public n'était pas franchement au rendez-vous, excepté une bonne fréquentation en fin de matinée. Il en faudrait plus pour décourager les organisateurs qui avaient pourtant bien fait les choses.

## ► Place aux métiers anciens

En matinée, le concours de bûcheronnage a attiré de nombreux curieux. Les amis des animaux étaient gâtés avec les vaches bazadaises et les veaux de Stanley Walton, les chevaux de la ferme équestre des Prés du Haut, les pigeons voyageurs du Messenger Langonnais, les oiseaux exotiques des Amis des Oiseaux ainsi que des meutes de chiens de chasse. Les amateurs de la nature ont pu découvrir les productions des jardins familiaux du club UNESCO et des Jardins de la Fleur, les plantes de Toulouse l'Assion Nature et des pépinières, Bnac ainsi que les tomates de Landiras. L'association des piègeurs agréés de la Gironde a reçu pas mal de visiteurs en quête de renseignements.

Pour la partie tradition agricole, les Amis de la Forêt ont fait des démonstrations de bat-



Pour le concours de bûcheronnage, les compétiteurs ont délaissé les outils anciens.

tage à l'ancienne et l'association «Coud Quouque Cop» a présenté des machines et outils agricoles anciens. Elle a également fait des démonstrations de fabrication de cordes. Pour la partie culturelle, l'artiste-peintre François Le Teich de Salles a exposé des portraits d'animaux et les responsables du Comice ont présenté un historique avec les cultures anciennes comme le tabac. Les vignerons du canton ont réalisé une vitrine avec toutes leurs productions. Pour les ténéraires, jeunes et moins jeunes, Patrick Martin, étagueur de Bazas, avait installé une tyrolienne rustique dans les grands arbres du Parc des Vergers. Des vendeurs de matériels agricoles étaient également présents.



Un véritable savoir-faire: la réalisation d'un licol pour le veau bazadais.

Après le déjeuner, concocté par Les Amis de la Forêt, les organisateurs ont communiqué le palmarès des différents concours et les lauréats ont été récompensés.

Un cadeau a également été remis à chaque participant. Rendez-vous est donné à tous, dans un an, à Auros.

Jean-Paul FERROT



## Les lauréats des concours

De gauche à droite, les vainqueurs sont:  
Labour: Jean-Michel Labbé.

Epamprage: Mme Dalmeida chez les dames et Dominique Turtaut chez les hommes.

Taille de vigne: Dominique Aimé chez les dames et Jérôme Buytet chez les hommes.

Bûcheronnage: Rémi Le Merrec, en apprentissage chez Ludovic Defassis d'Uzeste.



### Saint-Loubert : Quand le citoyen se fait employé communal

AVEC 568 120 HABITANTS, Saint-Loubert — tout comme ses semblables — se trouve confronté de temps à autre à des problèmes tel que l'exode rural. En fait, il s'agit du plus connu. Malheureusement, il en existe d'autres. Celui par exemple qui résulte d'un budget communal faible et qui ne permet aucunement d'employer du personnel pour entretenir la voirie, les bâtiments communaux, etc. Quo faire dès lors si non lancer un appel à la solidarité, c'est-à-dire battre le rappel de toutes les personnes valides et, l'espace d'une journée, se

mettre tous ensemble à la tâche. C'est ce qui a été fait samedi dernier. Une journée qui n'a pas suffi bien sûr pour tout remettre en état, mais déjà riche d'enseignements.

L'opération devait en fait, commencer en début d'après-midi. Or, dès le matin, M. Castaing, maire de la commune, a eu la satisfaction de constater que certains s'étaient déjà mis à l'ouvrage. « Cet enthousiasme peut s'expliquer par cet avantage que nous avons sur des communes de plus grosse importance, explique-t-il, tout le monde se connaît ici. Et puis

nous faisons en sorte de nous retrouver de temps à autre comme au début du mois de mai, lorsque toute la commune est invitée à venir partager les pétales et autres réalisations des épouses des conseillers municipaux. Pour cette raison aussi, peut-être, l'esprit de solidarité joue plus fortement qu'ailleurs. C'est ainsi aussi que le Conseil municipal a décidé dans sa dernière réunion de partager l'excédent budgétaire (8 000 francs) entre les agriculteurs insérés lors de la tornade du mois de mai.

Samedi, ce sont une quarantaine de personnes qui se sont partagées les différentes tâches définies préalablement. Soit un tiers de la population totale. Quand on excepte les invalides, les enfants encore trop jeunes, les personnes trop âgées et les actifs qui ne pouvaient se libérer de leur travail, on obtient tout de même un chiffre fort appréciable.

« Il ne nous manque que cette catégorie des 14-20 ans, constate avec une petite pointe de regret M. Castaing... Mais ils seront là dans quelques

années, l'en reste persuadé. » Parmi les travaux à réaliser, trois paraissent sinon urgents du moins nécessaires à entreprendre : le réseau de voirie (8 km), celui de l'eau d'irrigation et le nettoyage de la place de l'église et du cimetière.

Trois hommes sont ainsi partis sur les routes pour combler les ornières, une poignée d'autres à travers les champs pour vérifier les installations du réseau d'irrigation, la tout à l'aide des tracteurs et de remorques.

Les hommes et les plus jeunes avaient eux la charge de remet-

tre en état la place, le cimetière et puis l'intérieur de l'église qui est en passe de retrouver sa belle pierre originelle.

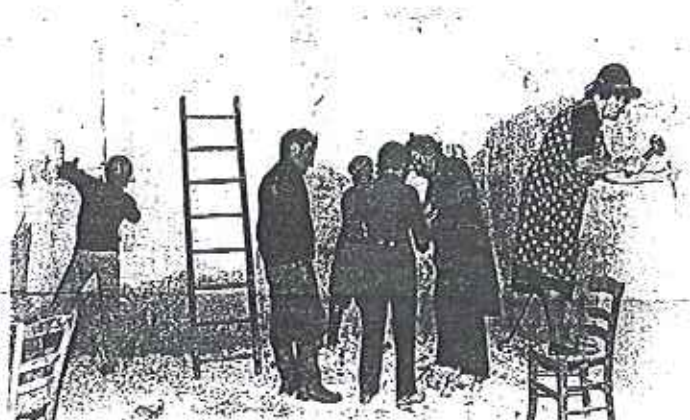
Et puis, comme tout effort mérite récompense, tout le monde s'est retrouvé dans la soirée au tour d'une table.

Il reste encore du travail. A l'intérieur de l'église en particulier. Il faudra encore plusieurs journées de ce type pour la terminer. Mais l'essentiel n'était-il pas de commencer ?

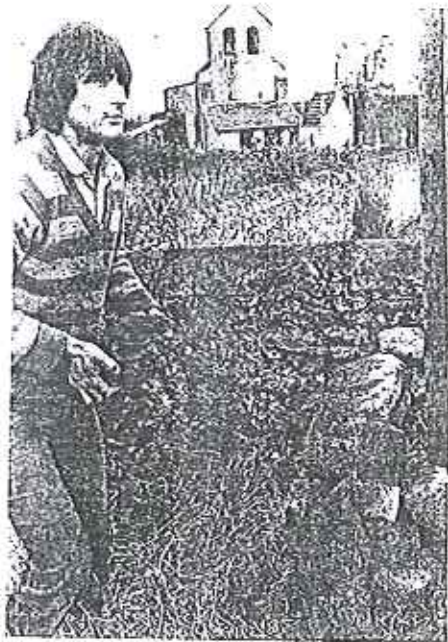
J.-L. Oriou.



A travers champs : une équipe pour vérifier et réparer le réseau d'irrigation...



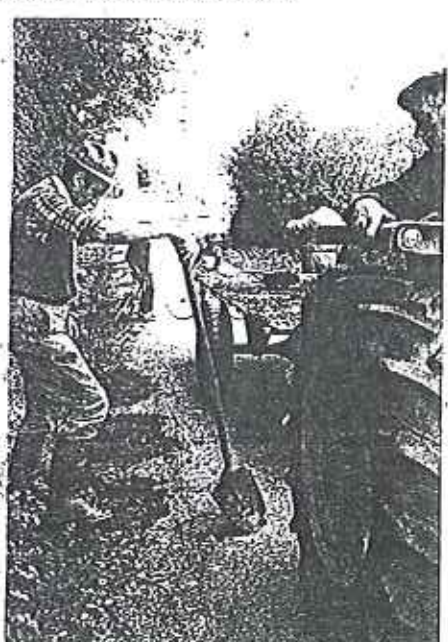
A l'intérieur de la petite église, la pierre commence à apparaître sur les murs...



Remise en état d'un mur de pierre, à l'entrée du cimetière.



L'atelier peinture à l'entrée du cimetière...



Trois hommes le long de la voirie pour faire disparaître les ornières. (Reportage photographique « S.-O. », op. J.-L. Oriou.)

(→ SOURCE INTERNET)

## Origines du Père Noël

**C'est Saint Nicolas qui a inspiré le Père Noël.**

On retrouve dans la représentation du Père Noël tout ce qui faisait la symbolique du personnage de Saint Nicolas : la longue barbe blanche, la mitre qui est devenu un bonnet de fourrure, le grand manteau rouge. Il voyage dans un traîneau tiré par des rênes, Saint Nicolas voyageait sur le dos d'un âne. Pour cette raison, dans certaines régions de France, les enfants déposent sous le sapin de Noël, un verre de vin pour le Père Noël et une carotte pour son âne.

**Chaque région de France lui donna un nom différent :**

le Père Noël est appelé "Chalande" en Savoie, "Père Janvier" en Bourgogne et dans le Nivernais, "Olentzaro" dans le pays basque ou encore "Barbassionné" en Normandie.

Saint Nicolas a été importé aux Etats-Unis au XVIIIe siècle par les immigrants allemands ou hollandais où il aurait pris une ampleur commerciale que nous connaissons actuellement, subit des transformations vestimentales et culturelles pour se transformer en un Père Noël plus convivial et serait ensuite revenu en Europe.

Pour les américains, Saint Nicolas est Sinter Klaas qui devint Santa Claus.

En 1821 : un pasteur américain, Clément Clarke Moore écrivit un conte de NOËL pour ses enfants dans lequel un personnage sympathique apparaît, le Père Noël, dans son traîneau tiré par huit rennes.



Il le fit dodu, jovial et souriant. Il remplaça la mitre du Saint Nicolas par un bonnet, sa crosse par un sucre d'orge et le débarrassa du Père Fouettard. L'âne fut remplacé par 8 rennes fringuants.

Mais c'est à la presse américaine que revient le mérite d'avoir réuni en un seul et même être les diverses personnifications dispensatrices de cadeaux.

1823 : l'événement qui contribua certainement le plus à l'unification de ces personnages fut sans aucun doute la publication du fameux poème de Clément Clarke Moore. Intitulé "A Visit From St. Nicholas", ce poème fut publié pour la première fois dans le journal Sentinel, de New York, le 23 décembre 1823. Repris les années suivantes par plusieurs grands quotidiens américains, ce récit fut ensuite traduit en plusieurs langues et diffusé dans le monde entier.

En 1860, Thomas Nast, illustrateur et caricaturiste au journal new-yorkais Harper's Illustrated Weekly, revêtit Santa-Claus d'un costume rouge, garni de fourrure blanche et rehaussé d'un large ceinturon de cuir.

En 1885, Nast établissait la résidence officielle du père Noël au pôle Nord au moyen d'un dessin illustrant deux enfants regardant, sur une carte de monde, le tracé de son parcours depuis le pôle Nord jusqu'aux États-Unis. L'année suivante, l'écrivain américain George P. Webster reprenait cette idée et précisait que sa manufacture de jouets et "sa demeure, pendant les longs mois d'été, est cachée dans la glace et la neige du pôle Nord".

C'est en 1931, que le père Noël prit finalement une toute nouvelle allure dans une image publicitaire, diffusée par la compagnie Coca-Cola. Grâce au talent artistique de Haddon Sundblom, le père Noël avait désormais une stature humaine (le rendant ainsi plus convaincant et nettement plus accessible), un ventre rebondissant, une figurine sympathique, un air jovial. La longue robe rouge a été remplacée par un pantalon et une tunique. Ceci est plus marqué aux Etats Unis, car en France, le père Noël a conservé une longue robe rouge.

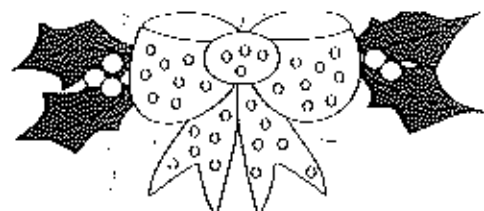
Coca Cola souhaitait ainsi inciter les consommateurs à boire du Coca Cola en plein hiver.



Bon goût pour tous







# **NOËL 2010**



**Le 15 Décembre dernier, les enfants de Saint-Loubert, accompagnés par les enfants du catéchisme de Castets-en-Dorthe, ont réalisé la crèche dans l'église.**

**Céline CHAMBON, leur animatrice, les a fait réfléchir sur ce qu'est Noël : la naissance du sauveur. Tous, très recueillis, ont fait silence et ont prié.**

**L'après-midi s'est terminé par un petit goûter très apprécié par les enfants et les mamans. Ils se sont souhaités Bon Noël pour toute une année.**



**Mauricette JOLLES**



## Infos express ...



Bienvenue à nos nouveaux habitants :  
Mr Bertrand MATHAT et sa famille,  
lieu-dit Laillat  
Mr Loïc L'HIGUINEN et sa famille,  
lieu-dit l'Eglise  
Mr Cédric RONCOLI et sa famille,  
au Couloumes  
Mr Volny LAURON, à Michotte

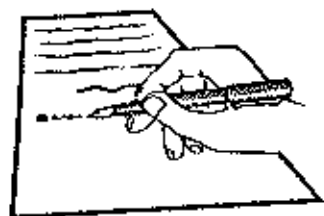
Trois mariages ont été célébrés l'été dernier par Mr le Maire.  
Félicitations aux heureux époux.

Le Comité des Fêtes vous souhaite une très belle nouvelle année et vous attend nombreuses et nombreux aux différentes manifestations qui vous seront proposées. Toutes celles et ceux qui désirent rejoindre notre équipe sont les bienvenus. Contactez Mme Christine LUSSAC au 05 56 62 75 50 ou 06 85 20 89 81



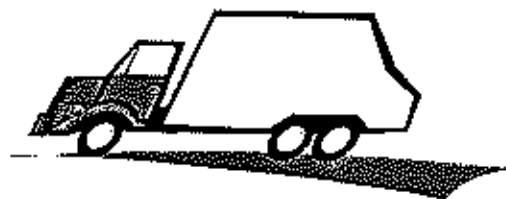
Pour toute location de la salle communale, un contrat est établi avec présentation d'une attestation d'assurance et versement de la caution. Cette procédure, applicable seulement pour les hors commune, le sera désormais pour tous.

La date de notre repas communal en l'honneur de nos aînés, rendez-vous désormais traditionnel, vous sera communiquée très prochainement.



Un livret d'accueil de la commune vient d'être élaboré. Nous l'avons voulu le plus complet possible avec un maximum d'informations pratiques. Vous le trouverez en accompagnement de notre petit journal.

Afin de mieux préserver notre environnement, nous vous serions reconnaissants de déposer vos sacs poubelles, dans les containers prévus sur le domaine communal, la veille ou le jeudi matin, jour de passage du camion de ramassage. Nous vous en remercions d'avance.



Pour tout comportement inhabituel d'un véhicule inconnu, prendre le numéro d'immatriculation, et contacter soit la Mairie, soit la gendarmerie de Langon au 05 57 98 12 60





Les enfants entourent le Père Noël, le 19 décembre.



La soirée d'automne, le 9 octobre.



Le ramassage des noisettes, le 19 septembre.



Les inondations, il y a deux ans, le 25 janvier 2009



